

DELIBERATION N° 2024.02.09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjointes ;
Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Yves MARTIN, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Fabienne MEPLON (arrivée à 19h30), Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS ayant donné procuration à Judith TERNIER

Théo VANENGELANDT ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Était absent :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.02.09

PROJET DE RENOVATION DE L'ÉGLISE SAINT EUBERT

M. LE MAIRE EXPLIQUE que La Commune de Vendeville souhaite rénover l'église Saint Eubert située rue de Seclin à Vendeville.

En effet, depuis fin 2023, l'église Saint Eubert – Pèlerinage Sainte Rita a reçu le titre de 21^{ème} Ville Sanctuaire de France au même titre que Lourdes ou le Mont Saint Michel, attirant de nouveaux pèlerins et touristes dans notre village.

Afin de recevoir au mieux cet afflux de pèlerins et touristes, l'église doit recevoir des travaux de rénovation importants. Outre la mise en sécurité et conformité des accès à la tour, la remise en fonction de la cloche est primordiale. Celle-ci est fissurée de 150 millimètres au niveau du point de frappe, ce renfort est nécessaire.

Pour accueillir cette nouvelle cloche, il est obligatoire de refaire le beffroi car les assemblages sont cassés, les sections des bois étant trop légères et la repose des pieds des fermes n'étant pas correcte ainsi que l'absence de poutres de transfert pour la repose du beffroi.

Avec cela, l'électrification du moteur de volée à gestion électronique avec tableau de commandes et la restauration des quatre cadrans avec une horloge de commande est nécessaire.

Enfin, dans le but de recevoir les pèlerins dans un lieu digne, la toiture du presbytère est à changer car elle comporte des éléments amiantés. Ce lieu permettra de servir de zone tampon pendant les jours d'affluence.

Le montant total des travaux est estimé à 63 403,82€ HT dont voici le détail :

Société PASCHAL art Campanaire | 26 575,33€ HT

- Refonte de la cloche,
- Création d'une nouvelle cloche SI3,
- Remplacement du beffroi,
- Installation de deux poutres de transfert,
- Révision du tabouret et traitement du bois,
- Électrification du moteur de volée,
- Coffret de sécurité et révision du tintement,
- Mise en service du tableau BTE2 en sacristie,
- Raccordement, essai et mise en service

Société PASCHAL art Campanaire | 4 203,49€ HT

- Restauration des quatre cadrans,
- Modification des minuteriers,
- Installation d'un planétaire quatre cadrans,
- Transmissions + cardans,
- Horloge de commande,
- Télécommande,
- Raccordement,
- Mise en service.

Société TRADITION ET RENOVATION | 16 890€ HT

- Dépose de toiture,
- Fourniture et pose d'un bac acier,
- Désamiantage.

Société BATAIS CHARPENTE | 15 735€ HT

- Mise en sécurité de la tour,
- Sondage,
- Mise en conformité des accès.

M. Le Maire invite les membres de l'Assemblée à :

- Approuver le projet de rénovation de l'église Saint Eubert
- Approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat, la Région, le Département et la MEL pour des demandes de subvention et/ou dotations
- Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- Autoriser le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré, **ACCEPTE :**

- D'approuver le projet de rénovation de l'église Saint Eubert
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat, la Région, le Département et la MEL pour des demandes de subvention et/ou dotations
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le projet de rénovation de l'Église Sainte Rita

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 26 février 2024

Le Maire,

Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,


Charline DECARNIN

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240215-DELIB2024_02_09-DE